



Reconnaissance paternite

Par Evalea84

Bonjour,

Je ne sais pas si je suis sur le bon forum...

Je suis en couple non marié et non pacs? et nous avons un enfant en commun dont le papa a bien reconnu la paternite officiellement.

Actuellement enceinte du 2eme il ne veut pas reconnaitre l'enfant (grossesse qui n'etait certe pas prevue mais je n'ai pas pu me resoudre a faire une ivg).

A t-il le droit de ne pas reconnaitre ce 2eme enfant juridiquement bien qu'il ai reconnu le premier ?

Je suis un peu perdue et dépasser par la situation...

Merci de votre aide

Par kang74

Bonjour

Il a le droit de ne pas le reconnaitre , vous avez le droit de faire une procédure en action de recherche de paternité .